

## Liste de prix des services annexes - Etat au 13 septembre 2019

Prestations du SEY fournies sous réserve des disponibilités techniques, notamment du réseau existant.

Les Conditions générales s'appliquent.

Les interventions du SEY s'entendent durant l'horaire de travail normal, sous devis sinon.

### 3 énergies : Eau – Gaz - Electricité

Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
<b>Régies</b>			
1.	Travail en régie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• main-d'œuvre</li> <li>• matériel</li> <li>• équipement spécifique et mise à disposition d'outillage divers selon disponibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 112.-/heure</li> <li>• Prix d'achat + 20 %</li> <li>• 1 % de la valeur à neuf/jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 120.60.-/heure</li> <li>• Prix d'achat + 20 % + TVA</li> <li>• 1 % de la valeur à neuf/jour + TVA</li> </ul>
2.	Articles de stock et vente aux tiers (professionnels) selon disponibilité	Prix d'achat + 20 %	Prix d'achat + 20 % + TVA
<b>Mutations et administration</b>			
3.	Prix pour introduction ou modification de données administratives dans IS-E, y compris relevé de compteur pour mutation	CHF 50.-/cas	CHF 53.85.-/cas
4.	Nouvelle impression d'une facture suite au changement d'adresse selon demande du client	CHF 50.-/cas	CHF 53.85.-/cas

<b>3 énergies : Eau – Gaz - Electricité</b>			
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>	
<b>Régies</b>			
<b>Mutations et administration (suite)</b>			
5.	Prix pour l'envoi d'un double d'une facture à un tiers. Note : l'accord du client concerné est nécessaire	CHF 30.--/facture envoyée	CHF 32.30/facture envoyée
6.	Prix pour le : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> rappel</li> <li>• 2<sup>ème</sup> rappel</li> <li>• Poursuite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 0.-</li> <li>• CHF 20.-</li> <li>• Selon prix office des poursuites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 0.-</li> <li>• CHF 21.55</li> <li>• Selon prix office des poursuites</li> </ul>
7.	Prix pour des données historiques fournies une seconde fois à un client ou à son représentant	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
8.	Prix pour contestation erronée par le client de données de relevés	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
9.	Recherche d'adresse et renvoi du courrier que La Poste a retourné au SEY par manque d'information de la part du client	CHF 50.- forfait	CHF 53.85 forfait
<b>Comptage et mesure</b>			
10.	Prix pour un relevé supplémentaire d'un compteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 20.- si le client renvoie une carte avec les données relevées</li> <li>• CHF 70.- si un collaborateur SEY doit effectuer le relevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 21.55 si le client renvoie une carte avec les données relevées</li> <li>• CHF 75.40 si un collaborateur SEY doit effectuer le relevé</li> </ul>
11.	Prix pour l'analyse de consommation du client, pour consulting, pour optimisation de la consommation	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum

### 3 énergies : Eau – Gaz - Electricité

Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
<b>Régies</b>			
12.	Prix pour l'analyse de la qualité de réseau (lorsque le client en fait la demande et que le réseau répond aux normes)	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum	Prix selon travail en heure de régie, 1 h au minimum
<b>EAU</b>			
Objets		Prix (hors TVA)	Prix (TVA incl.)
<b>Régies</b>			
13.	Détection de fuites d'eau et localisation des conduites	Prix selon travail en heure de régie	Prix selon travail en heure de régie
<b>Installations intérieures</b>			
14.	Forfait pour rappel sur rapport de défaut concernant l'installation intérieure	Forfait pour les frais administratifs engendrés par chaque rappel relatif au rapport de défaut : CHF 100.-	CHF 107.70
<b>Alimentations provisoires pour manifestations</b>			
15.	Alimentation provisoire en eau pour manifestations	Forfait pour 1 mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 130.- pour une conduite de 1"</li> <li>• CHF 200.- pour une conduite de 2"</li> <li>• CHF 340.- pour une conduite de 3"</li> </ul> Pour chaque mois supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 40.- pour une conduite de 1"</li> <li>• CHF 90.- pour une conduite de 2"</li> <li>• CHF 190.- pour une conduite de 3"</li> </ul> Déplacement de l'alimentation durant la manifestation : CHF 50.-	Forfait pour 1 mois : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 140.- pour une conduite de 1"</li> <li>• CHF 215.40 pour une conduite de 2"</li> <li>• CHF 366.20 pour une conduite de 3"</li> </ul> Pour chaque mois supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 43.10 pour une conduite de 1"</li> <li>• CHF 96.95 pour une conduite de 2"</li> <li>• CHF 204.65 pour une conduite de 3"</li> </ul> Déplacement de l'alimentation durant la manifestation : CHF 53.85.-

<b>GAZ</b>			
<b>Objets</b>		<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
<b>Comptage et mesure</b>			
16.	Prix pour coupure de l'alimentation en cas de non-paiement de la facture	<p style="text-align: center;">—</p> Forfait pour coupure et remise du gaz durant l'horaire d'ouverture à la suite d'une coupure pour non-paiement de la facture : CHF 350.-  Ce forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coupure de l'alimentation en gaz selon les normes de sécurité en vigueur.</li> <li>• La remise en service selon les normes de sécurité en vigueur.</li> <li>• La mise à jour de la base de données.</li> </ul>	CHF 376.95
<b>Branchements</b>			
17.	Abonnement pour contrôle des branchements	Forfait pour le contrôle d'étanchéité biennal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 60.-/an, hors campagne ciblée</li> </ul> Un rabais de 20% maximum de ce montant peut être accordé pour le premier contrôle s'il est effectué dans le cadre d'une campagne ciblée	Forfait pour le contrôle d'étanchéité biennal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 64.60/an, hors campagne ciblée</li> </ul>

<b>GAZ</b>		
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
<b>Branchements</b>		
18. Forfait pour le raccordement	<p>Forfait pour le raccordement d'un bâtiment au réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 8'820.80, hors campagne ciblée</li> </ul> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fouille sur le domaine public : longueur de 5 m maximum depuis la canalisation principale. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur;</li> <li>la fouille sur le domaine privé : longueur de 10 m maximum depuis la limite de propriété. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur;</li> <li>la main-d'œuvre et le matériel pour la construction d'un branchement d'une puissance jusqu'à 200 kW. Au-delà, devis selon la liste de prix du SEY en vigueur; le passage de mur.</li> </ul> <p>tout bénéficiaire d'un forfait souscrit automatiquement l'abonnement "<i>Contrôle des branchements</i>" selon conditions mentionnées à la position N° 17.</p>	<p>Forfait pour le raccordement d'un bâtiment au réseau :</p> <p>CHF 9'500.--, hors campagne ciblée</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ce forfait est valable uniquement dans le cadre d'un raccordement au réseau de gaz naturel. Pour les autres raccordements réalisés en coordination (lors du changement d'une conduite d'eau, l'assainissement du réseau électrique, ou le raccordement au réseau de fibre optique), une offre complémentaire spécifique devra être établie au cas par cas;</li> <li>ces conditions s'appliquent pour un terrain plat et dégagé. Sont exclus du forfait, les plus-values dues notamment à : mur de soutènement, plantation d'arbres, dénivelé important, obstacle souterrain inconnu, comme par exemple, ancienne construction ou vestige archéologique;</li> <li>un rabais peut être accordé si le raccordement est réalisé dans le cadre d'une campagne ciblée, en coordination avec le chantier principal, et sous réserve de la mise en service d'une installation gaz dans les 12 mois; sinon, application du 100%;</li> </ul>

<b>GAZ</b>		
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
<b>Branchements</b>		
19.	<p>Forfait de coupure du branchement</p> <p>Forfait de coupure du branchement : CHF 3'100.-</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais de génie civil.</li> <li>• L'intervention du SEY pour la coupure, le bouchonnage, la purge de la conduite et la mise à jour des bases de données.</li> </ul> <p>Est exclue de cette prestation le démontage des installations intérieures de la responsabilité du propriétaire</p>	CHF 3'338.70
<b>Installations intérieures</b>		
20.	<p>Forfait pour mise en service des installations intérieures</p> <p>Forfait pour contrôle des installations intérieures : CHF 250.-</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un contrôle de l'installation selon les normes de sécurité en vigueur et l'étiquetage</li> <li>• La rédaction du protocole de contrôle</li> <li>• la mise à jour des bases de données</li> <li>• En cas de besoin, validation de la puissance max de la chaudière.</li> </ul>	CHF 269.25

<b>GAZ</b>		
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
<b>Installations intérieures</b>		
21.	Forfait pour validation puissance maximum d'une chaudière  Forfait pour validation Puissance max d'une chaudière : CHF 100.-  Ce forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la validation de la puissance maximum de la chaudière sur la base du protocoleL'étiquetage de la nouvelle puissance nominale</li> <li>• La mise à jour de la base de données</li> </ul>	CHF 107.70
22.	Forfait pour rappel sur rapport de défaut concernant l'installation intérieure  Forfait pour les frais administratifs engendrés par chaque rappel relatif au rapport de défaut : CHF 100.—	CHF 107.70





<b>ELECTRICITE</b>		
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
<b>Alimentations définitives : finance d'équipement et contributions de branchement</b>		
23. <b>Finance d'équipement</b> En application de l'art. 16 des "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique", une finance d'équipement est perçue pour toute nouvelle installation ou renforcement d'alimentation  Minimum exigé en principe par raccordement : 20 A  Pour les petites constructions non habitées (hangars, kiosques, cabines téléphoniques, enseignes, etc.), la finance d'équipement peut être inférieure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 156. / A en BT</li> <li>• CHF 142. / kVA en MT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 168.- / A en BT</li> <li>• CHF 152.95 / kVA en MT</li> </ul>
24. <b>Contribution de branchement</b> En application de l'art. 6 des « Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension », un forfait est perçu pour les raccordements BT de 20 à 125 ampères. Le client paie un forfait « clé en main » pour la mise à disposition des tubes sur le domaine public (y.c GC si nécessaire), le câble, le coffret d'introduction, la fourniture des tubes à poser sur sa parcelle (GC à sa charge) ainsi que la main d'œuvre pour les raccordements. Toute demande supérieure à 125A fera l'objet d'un devis spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 5'756.- / 20A-63A</li> <li>• CHF 8'198.- / 80A-125A</li> <li>• &gt; 125A / Sur devis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 6'199.20 / 20A-63A</li> <li>• CHF 8'829.25 / 80A-125A</li> </ul>
<b>Alimentations provisoires pour chantiers</b>		

<b>ELECTRICITE</b>			
<b>Objets</b>		<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
25.	Petit chantier de moins de 25 A Mise à disposition sur le chantier d'un coffret (< 25 A) raccordé au réseau, avec compteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 400.- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 430.80 (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>
26.	Grand chantier de plus de 25 A Raccordement d'un tableau mis à disposition par un installateur et pose du compteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 600.- (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 646.20 (majoration au prix du travail en régie, 1 h au minimum, en cas de plusieurs interventions SEY sur le même chantier)</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>
<b>Alimentations provisoires pour manifestations et commerçants</b>			
<b>a) Raccordement à proximité d'un point d'alimentation électrique existant</b>			
27.	230 V / 10 A (sur prise T13), maximum 1 jour	CHF 100.-	CHF 107.70
28.	230 V / 10 A (sur prise T13), plus d'un jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 100.-</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 107.70</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>
29.	400 V / 15 A (sur prise T15-CEE16), maximum 1 jour	CHF 150.-	CHF 161.55
30.	400 V / 15 A (sur prise T15-CEE16), plus d'un jour	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 150.-</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 161.55</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>

<b>ELECTRICITE</b>			
<b>Objets</b>		<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
31.	Raccordement jusqu'à 125 A	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 200.-</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 215.40</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>
32.	Raccordement de plus de 125 A	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 300.-</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 323.10</li> <li>L'énergie est facturée au tarif "BT simple"</li> <li>L'abonnement est facturé au tarif "BT simple" par mois entamé</li> </ul>
33.	Marché pl. Pestalozzi et pl. Auguste Fallet, alimentation sur prise	Compris dans la location du m <sup>2</sup> encaissé par CPO	Compris dans la location du m <sup>2</sup> encaissé par CPO
<b>b) Raccordements spéciaux (raccordements multiples, puissances élevées, hors zone d'alimentation)</b>			
34.	Toute puissance	Devis sur demande	Devis sur demande
<b>Mutations et administration</b>			
35.	Prix changement de tarif d'acheminement et/ou d'énergie, sans changement de compteur, sans mutation	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF50.-</li> <li>Prix d'un relevé de compteur supplémentaire selon liste de prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CHF 53.85</li> <li>Prix d'un relevé de compteur supplémentaire selon liste de prix</li> </ul>
<b>Comptage et mesure</b>			
36.	Prix pour la pose, dépose, échange d'un compteur ou autre intervention sur le tableau de comptage à la demande du client	CHF 90.-/intervention et/ou visite chez le client Ce service est fourni sous réserve des disponibilités techniques	CHF 96.95/intervention et/ou visite chez le client Ce service est fourni sous réserve des disponibilités techniques
37.	Prix pour la mise à disposition temporaire d'un compteur-enregistreur durant 7 jours, avec analyse et conseils	CHF 400.-	CHF 430.80
38.	Prix pour un dispositif de mesure de la courbe de charge avec transmission automatique des données (art. 8 OApEI)	CHF 650.-/an	CHF 700.05/an

<b>ELECTRICITE</b>			
<b>Objets</b>		<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
39.	Forfait en Ampère ou autres unités (application pour éclairage public, antenne, cabine téléphonique sans compteur, ...)	Ces forfaits sont tous convertis en "forfaits d'énergie" permanents ou HP/HC selon les cas. Le tarif BT simple ou double leur sera appliqué	Ces forfaits sont tous convertis en "forfaits d'énergie" permanents ou HP/HC selon les cas. Le tarif BT simple ou double leur sera appliqué
40.	Prix pour coupure de l'alimentation	CHF 90.-	CHF 96.95
41.	Remise en service par le Service de piquet en dehors de l'horaire de travail normal à la suite d'une coupure pour non-paiement de la facture	CHF 200.- en plus de la position N° 40 (CHF 90.-)	CHF 215.40 en plus de la position N° 40 (CHF 96.95)
42.	Carte pour le compteur à prépaiement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perdue</li> <li>• Non rendue</li> <li>• Endommagée par le client</li> </ul>	CHF 30.-/carte	CHF 32.30/carte
<b>Divers</b>			
43.	Prix pour la location d'un transformateur MT/BT	Devis sur demande	Devis sur demande
44.	Accès à Internet pour visualisation des données de comptage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 10.-/mois par compteur</li> <li>• CHF 5.-/mois dès le 3<sup>e</sup> compteur sur le même site de consommation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 10.75/mois par compteur</li> <li>• CHF 5.40/mois dès le 3<sup>e</sup> compteur sur le même site de consommation</li> </ul>
45.	Rappels OIBT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier rappel : gratuit</li> <li>• Deuxième rappel : CHF 100.-</li> <li>• Dénonciation ESTI : CHF 150.-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier rappel : gratuit</li> <li>• Deuxième rappel : CHF 107.70</li> <li>• Dénonciation ESTI : CHF 161.55</li> </ul>

<b>ELECTRICITE</b>		
<b>Objets</b>	<b>Prix (hors TVA)</b>	<b>Prix (TVA incl.)</b>
46. Certification Swissgrid pour centrales de production photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 400.-</li> <li>• Avant mise en service               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception du dossier du requérant et récolte des pièces complémentaires</li> <li>• Analyse des aspects techniques liés à la capacité du réseau à reprendre l'énergie refoulée</li> <li>• Informations au producteur (autorisation de poser, adaptations préalables, etc.).</li> </ul> </li> <li>• Après mise en service               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle sur site de l'installation par un monteur selon check-list</li> <li>• Saisie des données dans formulaire ad-hoc et envoi à Swissgrid</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CHF 430.80</li> </ul>
47. Optisolar : prestation de gestion de Regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP).  Optisolar BASIC : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion complète des données de consommation d'électricité</li> <li>• Décompte par membre du RCP</li> </ul> Optisolar PLUS : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion complète des données de consommation d'électricité</li> <li>• Décompte par membre du RCP</li> <li>• Gestion administrative des factures</li> <li>• Gestion de l'encaissement pour chacun des membres du regroupement</li> <li>• Conseil personnalisé</li> </ul>	<p>CHF 6.65.- Prix par compteur/mois</p> <p>CHF 8.30.- Prix par compteur/mois</p>	<p>CHF 7.15.- Prix par compteur/mois</p> <p>CHF 8.95.- Prix par compteur/mois</p>